

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la « Société Africaine des Études et des Travaux Spéciaux SARL » (SAFETTRAS) par la société « Travaux Généraux de Construction de Casablanca SA » (TGCC) aux côtés des actionnaires historiques Monsieur Salah El Mouda et Monsieur Khali Moulay Lhassan.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : La société « Travaux Généraux de Construction de Casablanca SA » (TGCC) ;
- **Les actionnaires historiques** : Monsieur Salah El Mouda et Monsieur Khali Moulay Lhassan ;
- **La cible** : La « Société Africaine des Études et des Travaux Spéciaux SARL » (SAFETTRAS).

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Les travaux du bâtiment et des fondations spéciales.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 08 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la « Société Africaine des Études et des Travaux Spéciaux SARL » (SAFETTRAS) par la société « Travaux Généraux de Construction de Casablanca SA » (TGCC) et ce, aux côtés des actionnaires historiques Monsieur Salah El Mouda et Monsieur Khali Moulay Lhassan.

« Travaux Généraux de Construction de Casablanca SA » (TGCC) est une société anonyme de droit marocain dont le siège social est sis au n° 4, rue Imam Mouslim, Oasis, 20103, Casablanca au Maroc, et est immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 63907. Elle est spécialisée principalement dans le secteur du bâtiment. Son activité couvre différentes typologies de projets, incluant les complexes hôteliers, les bâtiments commerciaux, industriels et administratifs, les aéroports, les stades ainsi que les bâtiments de santé et d'éducation.

« Société Africaine des Études et des Travaux Spéciaux SARL » (SAFETTRAS) est une société à responsabilité limitée de droit marocain dont le siège social est situé au Lot Alia N 17 Dar Bouazza, Casablanca, Maroc, et est immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 263733. Elle est active dans le domaine des fondations spéciales et de l'amélioration des sols.

Fait à Rabat, le 26 juin 2026